

## **DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND SUD TARN ET GARONNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 JUILLET 2020

- Nombre de délégués titulaires : 56
- Présents : 53
- Votants : 56

L'an deux mille vingt

Le vendredi 10 juillet à quatorze heures,

Le conseil communautaire de la communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de Grisolles, sous la présidence de Monsieur Etienne ASTOUL, doyen d'âge des conseillers communautaires.

Date de la convocation : 03 juillet 2020

Etaient présents : Mr ALBINET Alain – Mme ARAKELIAN Marie-Anne – Mr ASTOUL Jean – Mr ASTOUL Etienne – Mr AUTHESSERRE Willy – Mme BARBAT Brigitte – Mr BELLOC Alain – Mr BEQ Jérôme – Mr BIERGE Michel – Mr BOCHU Jean-Luc – Mr BOUSQUET Christian – Mr BOUYER Jean-Marc – Mme BUFFAROT Monique – Mme CAMBROUSE Christelle – Mme CARDETTI Laëtitia – Mr CASTELLA Serge – Mme COULON Marie-Christine – Mr DAIME Guy – Mr DOAT Bernard – Mr ESTANOVE Philippe – Mme ESTAVES Gaëlle – Mme FAVIER Monique – Mr FENIE Gérard – Mr FRAYSSE Éric – Mr GAUTIE Claude – Mme GRANDO Sylvie – Mme HENRIC Stéphanie – Mr IDRISSE Saïd – Mr IUS Frédéric – Mme JEANGIN Mélanie – Mr LAGRANGE Éric – Mme LAVEDRINE Sophie – Mme LAVERON Isabelle – Mme LLAURENS Nathalie – Mr MAGNIER Armand – Mr MARTY Alfred – Mr MOIGNARD Jacques – Mr MOURIAU Christian – Mme NEGRE Marie-Claude – Mme NIERENGARTEN Annie – Mme PROUET Bernadette – Mr RASPIDE Jean-Marc – Mr RAYNAL Jean-Claude – Mr REY Denis – Mr REY Alain – Mme RIBES Huguette – Mr SOURSAC Jérôme – Mr SUBERVILLE Christophe – Mr TUYERES Stéphane – Mme UCAY Audrey – Mr VALETTE Jean-Michel – Mme VIGNEAU Karine – Mme VILLANUEVA Matilde.

Absents excusés : Mr FERNANDEZ Jean-François (Pouvoir à Mme CAMBROUSE Christelle) – Mme JULIEN Dominique (Pouvoir à Mr BIERGE Michel) – Mme LAFORGUE Laëtitia (Pouvoir à Mr MAGNIER Armand) –

Mme ESTAVES Gaëlle a été nommée secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

- Election du Président
- Détermination du nombre de Vice-Présidents
- Election des Vice-Présidents
- Charte de l'élu local – et information sur le statut de l'élu local

## Election du Président

Vu le Code Electoral ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-7 et L2122-8 par renvoi de l'article L 5211-2 ;

Vu l'ordonnance 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale pour faire face à l'épidémie de COVID 19 ;

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des municipales et communautaire de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

Considérant l'obligation de mise en place de conditions de sécurité sanitaires liées à la crise COVID 19, et après en avoir informé le Préfet de Tarn et Garonne, la séance a été organisée dans la salle des fêtes de GRISOLLES,

La séance a été ouverte par le plus âgé des membres présents, Mr Etienne ASTOUL, qui a pris la Présidence de l'assemblée, conformément à l'article L 5211-9 du CGCT, et a déclaré les membres du conseil communautaire installés dans leurs fonctions.

Mme ESTAVES Gaëlle a été désignée secrétaire par le Conseil Communautaire.

Le Président a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 53 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-7 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité les membres de l'assemblée à procéder à l'élection du Président, après avoir rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Communautaire a désigné deux assesseurs : Mr AUTHESSERRE Willy – Mme VILLANUEVA Matilde

S'est portée candidate :

- Mme Marie-Claude NEGRE

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de présents	53
Nombre de votants	56
Nombre de suffrages déclarés nuls pour le bureau (article L 66 du Code électoral)	02
Nombre de suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28

Nom, Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
NEGRE Marie-Claude	53	Cinquante trois
RASPIDE Jean-Marc	01	Un

→ Mme Marie-Claude NEGRE a été proclamée élue Présidente, et immédiatement installée

## Délibération n° 2020.07.10 – 110 –

### Détermination du nombre de Vice-Présidents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 ;

Vu l'ordonnance 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale pour faire face à l'épidémie de COVID 19 ;

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des municipales et communautaire de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi 2011-58 du 27 janvier 2014) prévoit que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% arrondi à l'entier supérieur, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de 4 le nombre des Vice-Présidents, ce nombre peut être porté à 4.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, alinéas, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de 15.

La Présidente a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait de 13 Vice-Présidents.

Au vu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé :

- De fixer à 12 le nombre de Vice-Présidents

•56 voix POUR

•00 voix CONTRE

•00 ABSTENTION

## Délibération n° 2020.07.10 – 111 –

### Election des Vice-Présidents (tes)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-2 ;

Vu l'ordonnance 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale pour faire face à l'épidémie de COVID 19 ;

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des municipales et communautaire de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;  
Considérant que l'article L 5211-2 du CGCT, renvoie aux dispositions du même code, relatives à l'élection du Maire et des Adjoints, pour déterminer les règles applicables à l'élection du Président,  
Vu la délibération n° 2020.07.10 - 113 - du 10 juillet 2020, portant détermination du nombre de Vice-Présidents ;

Considérant que les Vice-Présidents, sont élus au scrutin uninominal à bulletin secret,  
Que l'élection de chaque Vice-Président(e), est acquise à la majorité absolue et se calcule en prenant en considération le nombre de suffrages exprimés (les bulletins blancs et nuls n'étant pas pris en compte) et non l'effectif légal du Conseil Communautaire.  
Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour, et l'élection a lieu à la majorité relative.  
En cas d'égalité des voix après le 3<sup>ème</sup> tour, l'article L 2122-7 indique que le candidat le plus âgé est élu.  
Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a procédé à l'élection des XX Vice-Président(es).

Le Conseil Communautaire a désigné deux assesseurs :

- Mr AUTHESSERRE Willy
- Mme ESTAVE Gaëlle

### **Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président**

---

S'est porté candidat :

- Mr Jacques MOIGNARD

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de présents	53
Nombre de votants	56
Nombre de suffrages déclarés nuls pour le bureau (article L 66 du Code électoral)	12
Nombre de suffrages exprimés	44
Majorité absolue	23

4

---

Nom, Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
<i>MOIGNARD Jacques</i>	43	Quarante trois
<i>TUYERES Stéphane</i>	01	Un

➔ Mr Jacques MOIGNARD a été proclamé élu et immédiatement installé.

### **Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président**

---

S'est porté candidat :

- Mr Stéphane TUYERES

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de présents	53
Nombre de votants	56
Nombre de suffrages déclarés nuls pour le bureau (article L 66 du Code électoral)	05
Nombre de suffrages exprimés	51
Majorité absolue	27

Nom, Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
TUYERES Stéphane	51	Cinquante et un

→ Mr Stéphane TUYERES a été proclamé élu et immédiatement installé.

### Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président

S'est porté candidat :

- Mr Alain BELLOC

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de présents	53
Nombre de votants	56
Nombre de suffrages déclarés nuls pour le bureau (article L 66 du Code électoral)	09
Nombre de suffrages exprimés	47
Majorité absolue	25

Nom, Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
BELLOC Alain	47	Quarante sept

→ Mr Alain BELLOC a été proclamé élu et immédiatement installé.

### Election du 4<sup>ème</sup> Vice-Président

S'est porté candidat :

- Mr Serge CASTELLA

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de présents	54
Nombre de votants	56
Nombre de suffrages déclarés nuls pour le bureau (article L 66 du Code électoral)	11
Nombre de suffrages exprimés	45
Majorité absolue	24

Nom, Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
CASTELLA Serge	44	Quarante quatre
JEANGIN Mélanie	01	Un

→ Mr Serge CASTELLA a été proclamé élu et immédiatement installé.

### Election du 5<sup>ème</sup> Vice-Président

Se sont portés candidats :

- Mme ARAKELIAN Marie-Anne

- Mr ESTANOVE Philippe

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de présents	53
Nombre de votants	56
Nombre de suffrages déclarés nuls pour le bureau (article L 66 du Code électoral)	07

Nombre de suffrages exprimés	49
Majorité absolue	26

Nom, Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
ARAKELIAN Marie-Anne	25	Vingt cinq
ESTANOVE Philippe	24	Vingt quatre

#### Résultats du 2<sup>ème</sup> tour de scrutin

Nombre de présents	53
Nombre de votants	56
Nombre de suffrages déclarés nuls pour le bureau (article L 66 du Code électoral)	02
Nombre de suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28

Nom, Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
ARAKELIAN Marie-Anne	27	Vingt sept
ESTANOVE Philippe	27	Vingt sept

#### Résultats du 3<sup>ème</sup> tour de scrutin

Nombre de présents	53
Nombre de votants	56
Nombre de suffrages déclarés nuls pour le bureau (article L 66 du Code électoral)	02
Nombre de suffrages exprimés	54

6

Nom, Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
ARAKELIAN Marie-Anne	25	Vingt cinq
ESTANOVE Philippe	29	Vingt neuf

→ Philippe ESTANOVE a été proclamé élu et immédiatement installé.

#### Election du 6<sup>ème</sup> Vice-Président

S'est porté candidat :

- Mr Jean Claude RAYNAL

#### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de présents	54
Nombre de votants	56
Nombre de suffrages déclarés nuls pour le bureau (article L 66 du Code électoral)	08
Nombre de suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25

Nom, Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
RAYNAL Jean-Claude	48	Quarante huit

→ Mr Jean-Claude RAYNAL a été proclamé élu et immédiatement installé.

### **Election du 7<sup>ème</sup> Vice-Président**

---

S'est portée candidate :

- Mme Marie-Christine COULON

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de présents	54
Nombre de votants	56
Nombre de suffrages déclarés nuls pour le bureau (article L 66 du Code électoral)	13
Nombre de suffrages exprimés	43
Majorité absolue	23

Nom, Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Mme Marie-Christine COULON	43	Quarante trois

→ Mme Marie-Christine COULON a été proclamée élue et immédiatement installée.

### **Election du 8<sup>ème</sup> Vice-Président**

---

S'est porté candidat :

- Mr Jérôme BEQ

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de présents	54
Nombre de votants	56
Nombre de suffrages déclarés nuls pour le bureau (article L 66 du Code électoral)	06
Nombre de suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26

Nom, Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Mr Jérôme BEQ	50	Cinquante

→ Mr Jérôme BEQ a été proclamé élu et immédiatement installé.

### **Election du 9<sup>ème</sup> Vice-Président**

---

S'est porté candidat :

- Mr Frédéric IUS

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de présents	54
Nombre de votants	56
Nombre de suffrages déclarés nuls pour le bureau (article L 66 du Code électoral)	04
Nombre de suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27

Nom, Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres

IUS Frédéric	51	Cinquante et un
ALBINET Alain	01	Un

→ Mr Frédéric IUS a été proclamé élu et immédiatement installé.

### Election du 10<sup>ème</sup> Vice-Président

S'est porté candidat :

- Mr Jean-Luc BOCHU

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de présents	54
Nombre de votants	56
Nombre de suffrages déclarés nuls pour le bureau (article L 66 du Code électoral)	12
Nombre de suffrages exprimés	44
Majorité absolue	23

Nom, Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
BOCHU Jean-Luc	44	Quarante quatre

→ Mr Jean-Luc BOCHU a été proclamé élu et immédiatement installé.

### Election du 11<sup>ème</sup> Vice-Président

S'est portée candidate :

- Isabelle LAVERON

8

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de présents	54
Nombre de votants	56
Nombre de suffrages déclarés nuls pour le bureau (article L 66 du Code électoral)	17
Nombre de suffrages exprimés	39
Majorité absolue	21

Nom, Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
LAVERON Isabelle	39	Trente neuf

→ Mme Isabelle LAVERON a été proclamée élue et immédiatement installée.

### Election du 12<sup>ème</sup> Vice-Président

Se sont portés candidats :

- ASTOUL Etienne
- JEANGIN Mélanie

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de présents	54
Nombre de votants	56
Nombre de suffrages déclarés nuls pour le bureau (article L 66 du Code électoral)	02
Nombre de suffrages exprimés	54



Majorité absolue	28
------------------	----

Nom, Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
ASTOUL Etienne	35	Trente cinq
JEANGIN Mélanie	19	Dix Neuf

→ Mr Etienne ASTOUL a été proclamé élu et immédiatement installé.

## Délibération n° 2020.07.10 – 112 –

### Charte de l'élu local

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1111-1-1 ;  
Vu la Loi du 31 mars 2015, visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, instaure de nouvelles dispositions régissant les conditions d'exercice des mandats locaux et améliorant leurs conditions d'exercice ;  
Considérant que le dernier point du premier conseil communautaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante, doit être consacré à la lecture de la Charte de l'Elu local,

Depuis la loi du 31 mars 2015, le dernier point de l'ordre du jour du premier conseil municipal ou communautaire doit être consacré à la lecture de la charte de l'élu local mentionnée à [l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales](#), CGCT.

9

Considérant que conformément aux dispositions du CGCT, une copie de la Charte des élus locaux a été remise aux conseillers communautaires, ainsi que les informations relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux, avec la convocation à la présente séance,

Mme la Présidente a donné lecture de la **Charte de l'élu local** :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 17h13.**

NOM	Prénom	SIGNATURE
<b>ALBINET</b>	Alain	
<b>ARAKELIAN</b>	Marie-Anne	
<b>ASTOUL</b>	Etienne	
<b>ASTOUL</b>	Jean	
<b>AUTHESSERRE</b>	Willy	
<b>BARBAT</b>	Brigitte	
<b>BELLOC</b>	Alain	
<b>BEQ</b>	Jérôme	
<b>BIERGE</b>	Michel	
<b>BOCHU</b>	Jean-Luc	
<b>BOUSQUET</b>	Christian	
<b>BOUYER</b>	Jean-Marc	
<b>BUFFAROT</b>	Monique	
<b>CAMBROUSE</b>	Christelle	
<b>CARDETTI</b>	Laëtitia	
<b>CASTELLA</b>	Serge	
<b>COULON</b>	Marie-Christine	
<b>DAIME</b>	Guy	
<b>DOAT</b>	Bernard	
<b>ESTANOVE</b>	Philippe	
<b>ESTAVES</b>	Gaëlle	
<b>FAVIER</b>	Monique	
<b>FENIE</b>	Gérard	

0

<b>FERNANDEZ</b>	Jean-François	Excusé - pouvoir à Mme CAMBROUSE
<b>FRAYSSE</b>	Éric	
<b>GAUTIE</b>	Claude	
<b>GRANDO</b>	Sylvie	
<b>HENRIC</b>	Stéphanie	
<b>IDRISSI</b>	Saïd	
<b>IUS</b>	Frédéric	
<b>JEANGIN</b>	Mélanie	
<b>JULIEN</b>	Dominique	Excusée - pouvoir à Mr BIERGE
<b>LAFORGUE</b>	Laëtitia	Excusée - pouvoir à Mr MAGNIER
<b>LAGRANGE</b>	Éric	
<b>LAVEDRINE</b>	Sophie	
<b>LAVERON</b>	Isabelle	
<b>LLAURENS</b>	Nathalie	
<b>MAGNIER</b>	Armand	
<b>MARTY</b>	Alfred	
<b>MOIGNARD</b>	Jacques	
<b>MOURIAU</b>	Christian	
<b>NEGRE</b>	Marie-Claude	
<b>NIERENGARTEN</b>	Annie	
<b>PROUET</b>	Bernadette	
<b>RASPIDE</b>	Jean-Marc	
<b>RAYNAL</b>	Jean-Claude	
<b>REY</b>	Alain	

1

<b>REY</b>	Denis	
<b>RIBES</b>	Huguette	
<b>SOURSAC</b>	Jérôme	
<b>SUBERVILLE</b>	Christophe	
<b>TUYERES</b>	Stéphane	
<b>UCAY</b>	Audrey	
<b>VALETTE</b>	Jean-Michel	
<b>VIGNEAU</b>	Karine	
<b>VILLANUEVA</b>	Matilde	